

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

Handicapés

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 février 2013 portant désignation des membres de la commission pour l'évolution du braille français

NOR : AFSA1330103A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le décret n° 2009-624 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville ;

Vu l'arrêté du 20 février 1996 créant une commission permanente chargée de la normalisation du braille français,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Françoise Magna, inspectrice pédagogique et technique des établissements pour jeunes aveugles et déficients visuels, est nommée, pour une durée de deux ans, présidente de la commission pour l'évolution du braille français.

Article 2

Sont nommés, pour une durée de deux ans, membres de la commission pour l'évolution du braille français :

En qualité de professeurs de l'Institut national des jeunes aveugles : M. Stéphane Hagues et Mme Annick Leveau.

En qualité de professeurs d'établissements privés ou publics départementaux d'enseignement pour déficients visuels, adhérents de la Fédération pour l'insertion des sourds et des aveugles de France : M. Christian Gayral et Mme Maïté Harosteguy.

En qualité de professeurs spécialisés pour déficients visuels désignés par le ministère de l'éducation nationale : Mme Anne Chotin et Mme Sandra Harel.

En qualité de représentant du Groupement des professeurs et éducateurs d'aveugles et amblyopes : M. Éric Obyn.

En qualité de représentants de l'Association Valentin-Haüy : Mme Céline Bœuf et M. Christian Couder.

En qualité de représentant de l'Association Louis-Braille : M. Michel Jouaux.

En qualité de représentant de l'association Le Livre de l'aveugle : Mme Christine Hénault.

En qualité de représentants de centres de transcription braille : M. Jean-Luc Bariseau, M. Jean-François Colas et M. Yves Dunand.

En qualité de représentants d'associations pour aveugles de pays francophones : Mme Thi Hanh Fleuret et M. Alain Décoppet, Fédération suisse des aveugles et malvoyants ; Mme Bénédicte Fripiat, Confédération belge pour les aveugles et malvoyants ; M. Rachid Rifai, Association marocaine pour la réadaptation des déficients visuels.

Sur proposition de l'Association gestionnaire des centres d'audiophonologie et d'éducation sensorielle : M. Georges Evrard.

Article 3

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 27 février 2013.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
S. FOURCADE